

Bergerac, le 8 juillet 2025.

Assemblée Générale des sections de l'ODG
**SECTIONS des AOC Bergerac/Côtes de Bergerac-Monbazillac-Montravel-
Pécharmant-Rosette-Saussignac – Côtes de Duras - IGP Périgord**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale des sections de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, **ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac, Côtes de Duras, IGP Périgord en 2024 et à jour de leurs cotisations**, se tiendra le :

**Jeudi 24 juillet 2025 à 16h00 ⁽¹⁾
Salle des Fêtes - 24240 POMPORT**

Cette réunion a pour principal objectif de fixer les conditions de production annuelles et les cotisations pour la campagne 2025/2026.

Le document ci-joint est indispensable pour émarger dans chacune des sections auxquelles vous adhérez (l'information est précisée sur le document).

Présentez-vous **avec** ce document à l'émargement à partir de 15h45 ; vous pouvez aussi l'utiliser pour donner votre pouvoir à un autre producteur de la même section.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 25 juillet 2024.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2025, actualités INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2025.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2025/2026, vote.
- Projets des sections en cours.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au dos).
- Questions diverses, actualités nationales et locales.

Organisme de
défense et de
gestion
AOC
Bergerac
Côtes de Bergerac
Côtes de Duras
Monbazillac
Montravel
Côtes de Montravel
Haut-Montravel
Pécharmant
Rosette
Saussignac
IGP
Périgord

A l'issue de l'AG, le président de l'Association du Concours de Bergerac Stéphane GERAUD, **procèdera à la remise des diplômes de l'édition 2025.**

Pour les médaillés, **merci d'amener une bouteille du vin médaillé à la FVBD ou le jour même pour une dégustation de l'amitié.**

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du Bergeracois, Duras et l'IGP Périgord,

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

*Pour le Conseil d'Administration, la Présidente,
Laurence RIVAL.*

100% Sud-Ouest France

Pôle Viticole • ZA Vallade sud
24112 BERGERAC cedex
T 05 53 24 71 77
F 05 53 24 98 48
contact@fvbd.fr

Association loi 1901
W241000367
Siret 402 598 908 000 26
APE 9412 Z
ODG CNV 2007/75-2

www.fvbd.fr

PJ/1 document d'émargement-pouvoir

(1) : Conformément à l'article 11 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est convoquée le même jour à 16h30 et délibère quel que soit le nombre de participants.

Modalités diverses

Documents de l'AG :

Les différents documents de l'AG sont disponibles sur le site internet de la FVBD, en particulier le compte-rendu de l'AG 2024.

Renouvellement des comités de section :

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	Tiers sortants						RI (minimum)			Solde		
	2025	2026	2027	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	13	11	8	32	23	9	48	32	16	-16	-9	-7
Monbazillac	7	8	11	26	17	9	24	16	8	+2	+1	+1
Montravel	4	2	5	11	10	1	15	10	5	-4	0	-4
Pécharmant	3	3	2	8	7	1	9	6	3	-1	+1	-2
Rosette	1	2	3	6	4	1	6	6	0	-1	-2	+1
Saussignac	3	1	3	7	7	0	9	8	1	-2	-1	-1
Côtes de Duras	7	5	8	20	9	9	24	13	11	-6	-4	-2
IGP Périgord	1	4	4	8	5	3	9	8	1	-1	-3	+2

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs :

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de **l'AG de la FVBD le lundi 19 janvier 2026.**